

# Zeppi & Bob

## au Luxembourg

Corrigé pour les enseignant·e·s

## Chansons et sons p.14

Sons  
et images

Réfléchissez aux chansons que vous ou d'autres enfants entendez lors de certaines fêtes. Expliquez la signification de la fête. Vous pouvez aussi chanter les chansons.

<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Nationalfeierdag (fête nationale)		Du vendredi matin au samedi soir qui précède Pâques, les enfants passent dans les rues munis de leur crêcelle pour annoncer la sonnerie des cloches.
<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Kiermes (kermesse)		Le 2 février, en début de soirée, les enfants vont de porte en porte dans leur quartier, munis de leur <i>Liichtebengelchen</i> , et chantent la chanson <i>Léiwer Härgottsbliesschen</i> en échange de friandises et d'un peu d'argent.
<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Ouschteren (pâques)		C'est le jour où l'on célèbre l'anniversaire du Grand-Duc (23 juin). <i>Ons Heemecht</i> revêt une importance particulière, car il s'agit de l'hymne national du Luxembourg. Le texte est du poète Michel Lentz et l'hymne a été composé par Jean-Antoine Zinnen.
<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Kleescherdag (jour de la Saint-Nicolas)		Avec ses innombrables manèges, jeux et stands de nourriture et de boissons, il s'agit de la plus grande fête populaire du Luxembourg. Cette fête foraine a lieu chaque année de fin août à début septembre sur le parking du Glacis.
<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Schueberfouer		Les harmonies défilent dans les villages et sonnent la <i>Kiermes</i> . La tradition de faire passer des moutons dans les rues est liée à la <i>Schueberfouer</i> , car les gens pouvaient y remporter un mouton en guise de prix aux stands de tir. Elle a été si bien accueillie que tout le pays a par la suite décidé d'inaugurer les fêtes foraines avec un <i>Hämmelsmarsch</i> , même s'il n'y avait pas de mouton à gagner.
<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
Liichtmëssdag (chandeleur)		Une tradition qui veut que dans la nuit du 5 au 6 décembre, les enfants reçoivent des cadeaux de la part de Saint-Nicolas. Au Luxembourg, ce dernier est représenté comme un homme âgé qui porte une barbe, des cheveux blancs et une cape rouge. Il porte aussi un chapeau rouge pointu ainsi qu'une crosse.

## Qu'est-ce qui va ensemble ? p.14

1. Le **palais grand-ducal** est le lieu de travail du Grand-Duc. Il se trouve dans le centre de Luxembourg-ville.
2. Le **Parlement** est situé directement à côté du palais grand-ducal. Il se compose de 60 député·e·s qui sont toujours élue·e·s pour 5 ans. Il a pour mission de contrôler le gouvernement. Y sont discutées et décidées de nouvelles lois.
3. Les **ministres** appartiennent à un gouvernement. Ils ou elles dirigent un ministère, qui a certaines attributions, par exemple, le ministère de l'Éducation s'occupe des écoles. Les ministres sont proposé·e·s par le Premier ministre ou la Première ministre.
4. Le **gouvernement** dirige le pays. Il se compose de ministres et du Premier ministre ou de la Première ministre. Le gouvernement décide de la politique qui est menée au Luxembourg.
5. Le chef ou la cheffe du gouvernement s'appelle **Premier Ministre ou Première Ministre**. Il ou elle choisit les ministres avec qui il ou elle forme le gouvernement.
6. Le Grand-Duc est le Chef d'État du pays. Il représente le Luxembourg à l'étranger. Il désigne le Premier ministre ou la Première ministre. Il n'intervient toutefois pas dans les décisions sur la manière dont le pays doit être gouverné. Il n'est pas élu.
7. Une **loi** est une règle qui s'applique à tout le pays. Les lois déterminent comment les gens vivent ou ce qu'ils ne peuvent pas faire. Chaque pays a ses propres lois.
8. Lors des **élections**, les citoyens et citoyennes votent pour des personnes et les partis politiques, qui sont censés les représenter au parlement. Au Luxembourg, les élections des membres du parlement ont lieu tous les 5 ans.

## Qui a le droit de vote ? p.18

Pour pouvoir voter aux élections législatives, l'électeur/-trice doit :

- détenir un passeport luxembourgeois ;
- avoir au moins 18 ans le jour des élections ;
- posséder son droit de vote.

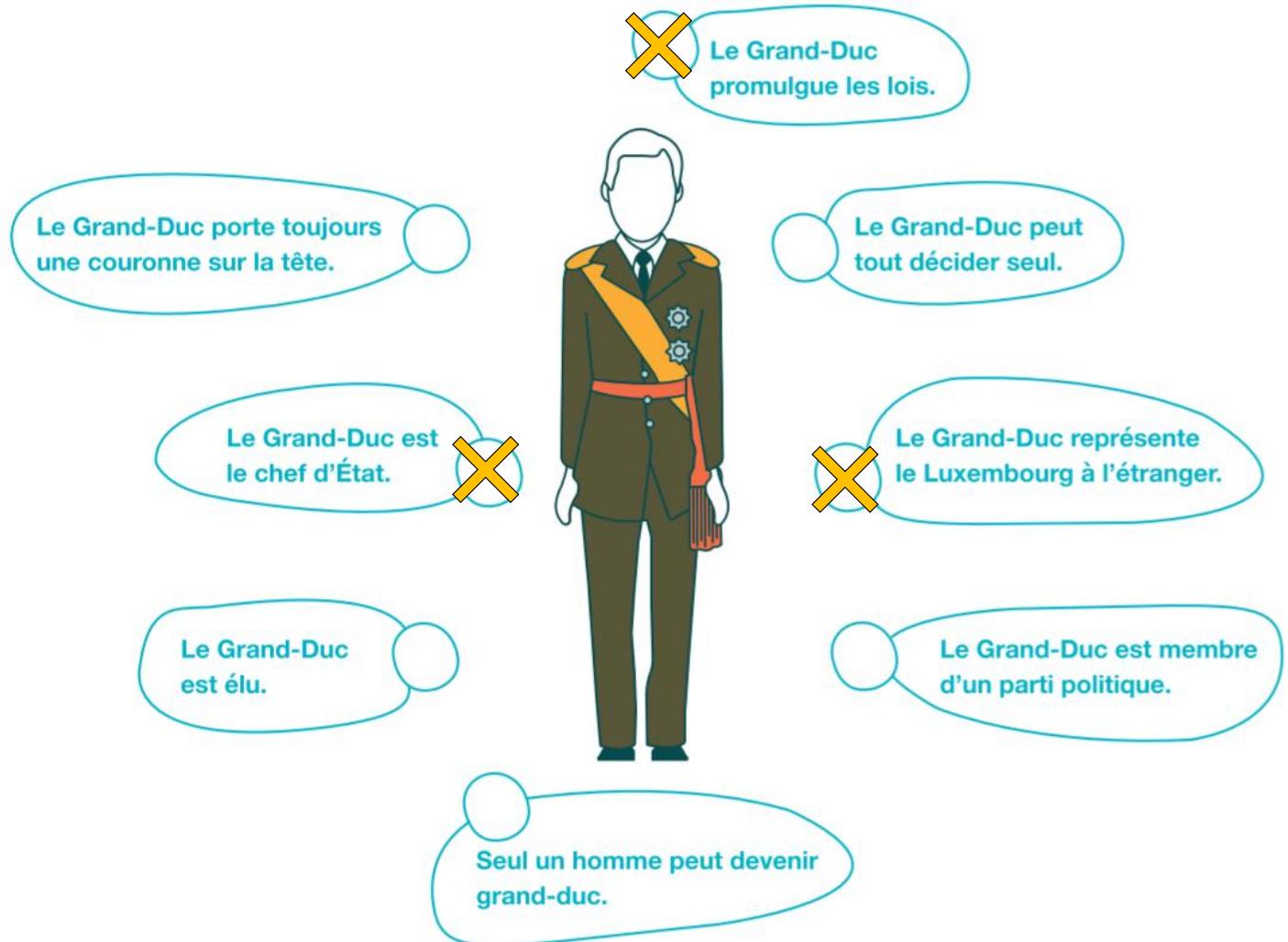
Si l'on part du principe qu'aucun de ces citoyens et citoyennes n'a été privé de son droit de vote par un juge en raison d'un délit, il y a deux conditions à respecter ici : la **nationalité** et l'**âge**. Le lieu de résidence ne joue aucun rôle, puisqu'il est possible de participer aux élections législatives par correspondance.

La bonne réponse est donc : **Dana, Nicole, Johanna, Leonie, Antonio, Lou.**

## De l'idée à la loi p. 20

an	pen	x	✓	search	speech bubble
speech bubble	✓	search	x	pen	an
pen	search	✓	an	speech bubble	x
x	speech bubble	an	search	✓	pen
search	x	pen	speech bubble	an	✓
✓	an	speech bubble	pen	x	search

## Le Grand-Duc p. 21



## Quiz sur le Luxembourg p. 25

1. Tous les 5 ans
2. Toute personne qui a au moins 18 ans et détient une carte d'identité luxembourgeoise + Toute personne qui réside au Luxembourg depuis au moins cinq ans.
3. 60
4. A été proposé par un parti majoritaire.
5. Servir au mieux le pays + Trouver des idées pour de nouvelles lois + Discuter les idées.
6. Le premier né ou la première née du Grand-Duc.
7. Servir au mieux le pays + Représenter le Luxembourg à l'étranger + Signer les lois + Conclure des contrats avec des partenaires.
8. Luxembourgeois, Français, Allemand.
9. Ons Heemecht.
10. Kiermes & Schueberfouer



138, Boulevard de la Pétrusse  
L-2330 Luxembourg

T.(+352) 24 77 52 72

[info@zpb.lu](mailto:info@zpb.lu)

[www.zpb.lu](http://www.zpb.lu)